

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 2 – 14 octobre 2004

PROJET DE RESOLUTION DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Amendements à la résolution Conf. 12.9, Objets personnels ou à usage domestique

1. Ajouter au paragraphe b) sous RECOMMANDE les nouveaux alinéas v) et vi) suivants:

- v) spécimens de coraux morts non travaillés, selon la définition de la résolution Conf. 11.10 (Rev. CdP12), d'*Helioporidae*, ~~*Scleractinia*~~, *Milleporidae*, *Scleractinia*, *Stylasteridae* et *Tubiporidae* spp., sauf *Antipatharia* spp. (coraux noirs) – jusqu'à ~~six~~ quatre morceaux, n'excédant pas un kg au total par personne; et
- vi) ~~coquilles de~~ tridacne (*Tridacnidae* spp.) – un spécimen mort qui peut être une coquille intacte ou deux moitiés correspondantes, ~~(c'est-à-dire une coquille intacte ou deux moitiés correspondantes)~~ n'excédant pas un kg par personne. ~~La viande ne bénéficie pas de cette dérogation.~~

2. Supprimer le paragraphe commençant par PRIE.